Martin Ajdari, nommé par Emmanuel Macron à la présidence de l’ARCOM, a été condamné en 2020 pour attribution de contrats sans appel d’offres.

02/02/2025 à 12h34



Surtout, une ombre sur le CV a été soulevée durant l’audition par le sénateur LR Cédric Vial : la condamnation de Martin Ajdari par la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) en 2020. L’objet du délit : des dizaines de contrats passés sans appel d’offres par France Télévisions entre 2012 et 2014, quand Martin Ajdari en était directeur délégué aux finances. Des fournitures de bureau, du matériel informatique, des taxis ou des locations de voiture, des prestations de conseil en gestion ou en ressources humaines… En tout, 57 contrats hors des clous pour un montant se chiffrant à plusieurs dizaines de millions d’euros. Même si la Cour reconnaissait que les mauvaises pratiques imputées à Martin Ajdari relevaient en réalité d’habitudes anciennes à France Télévisions, elle a jugé qu’il eût été de son devoir de les arrêter, lui infligeant au passage une amende de 2 500 euros.

www.liberation.fr